

Note d'accompagnement Demande de cas par cas

Commune de Joussé (86)

Adresse du site : Route de Civray, 86350, Joussé

Demandeur :

Société R-EV

Chemin de Bizet, 13016, Marseille

<https://www.r-ev.fr/>

Sommaire de la note

1.	Qui sommes-nous ?	3
	Identité.....	3
	Contexte Energétique National	5
	Contexte Energétique Régional.....	5
	Contexte Energétique Communal	5
3.	Contexte du site.....	7
	Plan de situation	8
	Contexte environnemental	9
	Contexte environnemental – sites de conservation d’Espaces naturels	9
	Contexte local	12
4.	Présentation du projet	15
	Caractéristiques techniques.....	15
	Les structures porteuses et l’imperméabilisation des sols	16
	Recyclage et fin de vie des modules photovoltaïques :.....	16
5.	Conclusion.....	17

1. Qui sommes-nous ?

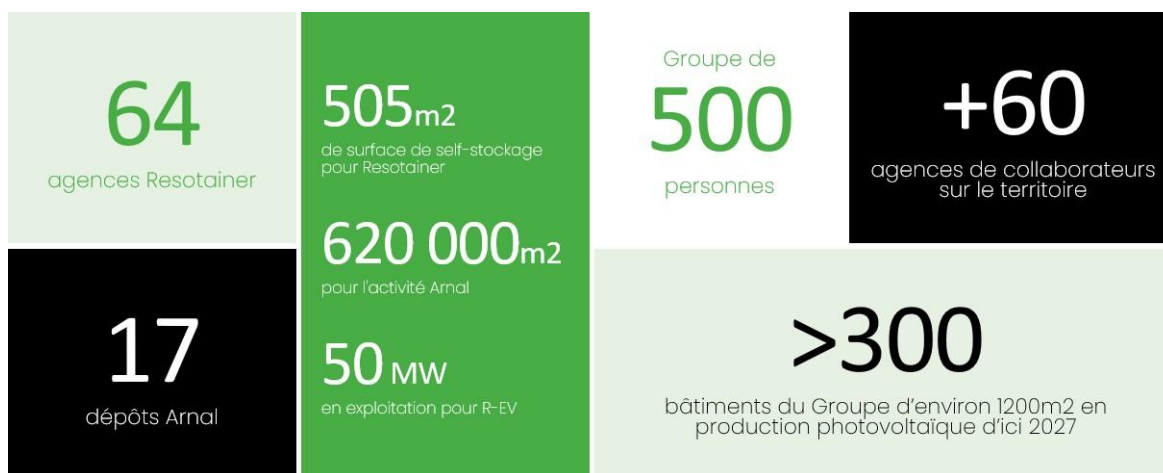
Identité

R-EV est une société française, productrice d'électricité renouvelable, créée en 2023, appartenant au groupe familial sétois Arnal-Resotainer, présent sur le territoire depuis 1947. Depuis plus de 70 ans le groupe entretient une relation de confiance avec les élus et les collectivités locales afin de construire des projets adaptés aux ressources du territoire.

 Arnal-Resotainer			Un Groupe français indépendant, fondé par la famille Arnal en 1947 à Sète, présidé aujourd'hui par M. Mathieu Arnal
 Arnal Une activité historique autour du conteneur maritime : • Réparation et manutention • Construction et entretien des bâtiments Resotainer	 Resotainer Plus clair, moins cher. Développement et exploitation : • Self-stockage • Vente et location de conteneurs	 R-EV Production d'énergie verte : • Solarisation des sites Resotainer • Bornes de recharge électrique • Développement de fermes solaires	

Notre équipe intervient à chaque étape des projets, de l'identification d'un projet photovoltaïque jusqu'à son démantèlement.

Chiffres clés



2. Intérêts du projet

Le développement de centrales photovoltaïques au sol de moins de 1 MWc a plusieurs avantages :

- Une emprise au sol est réduite (entre 1 et 2 hectares) et une insertion plus facile dans le territoire, sans impacter les paysages.
- Un raccordement sur une ligne haute tension, sans renforcement du réseau électrique. Le raccordement est donc à proximité direct de la consommation, plutôt qu'un raccordement à un poste source, pour une redistribution plus lointaine de l'énergie et coûteuse en infrastructure

Les avantages de la centrale photovoltaïques de Joussé

- La microcentrale de Joussé permet la valorisation d'une surface anthropisée délaissée depuis de nombreuses années et destinée à l'urbanisation (zonage Uge)
- Permet d'assurer une production d'électricité sans porter atteinte aux activités proches de la centrale (zones d'activités, espaces agricoles)

Contexte réglementaire

Tout projet dont les panneaux mesurent une hauteur supérieure ou égale à 1,80m, ou dont la puissance dépasse 3kWc, est soumis à une autorisation d'urbanisme. L'article R.421-9 du Code de l'urbanisme encadre la règle selon laquelle une centrale d'une puissance inférieure à 1MWc est soumise à une procédure d'examen au cas par cas, puis d'une déclaration préalable.

Etant d'une puissance inférieure à 1MWc, la centrale solaire de Joussé (86) n'est donc pas soumise à un permis de construire.

Contexte Energétique National

- La France s'est fixée à travers la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) un objectif de réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 35% en 2028 par rapport à 2012 et d'augmenter la part des énergies renouvelables (+50% en 2028).
- Par exemple, en 2023 : 20,1 GW installé soit un retard déjà constaté sur les objectifs annuels. Pour 2028 : 3 GW/an soit environ 3000 ha à installer sur un scénario minimum et 7GW/an sur un scénario ambitieux.

Contexte Energétique Régional

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Nouvelle Aquitaine, modifié en 2024, a pour objectif de :

- réduire la consommation d'énergie finale de 50% en 2050 par rapport à 2015 ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% en 2050 par rapport à 2010.

Contexte Energétique Communal

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, dans laquelle se situe Joussé, est engagée dans une démarche de promotion des énergies renouvelables. Elle a mis en place son 1er Plan Climat Air Energie Territorial (2021–2025). L'un des objectifs promeut le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Axe 2 : « Utiliser nos ressources renouvelables pour produire et consommer localement notre énergie : Produire et utiliser localement les énergies renouvelables ».

- ➔ Développer les projets d'ENR électriques pour couvrir les besoins électriques du territoire
- ➔ Maîtriser l'implantation de l'éolien sur des zones bien définies

- ➔ Développer les projets d'ENR pour couvrir les besoins de chaleur du territoire
- ➔ Favoriser l'exemplarité des collectivités
- ➔ Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur, par ex.)

AR PREFECTURE
 086-200000000-2020-07-20-000000000-000000000
 Reg. le 04/02/2020

2 Mettre en œuvre les ressources renouvelables pour produire et consommer localement notre énergie

Objectifs stratégiques

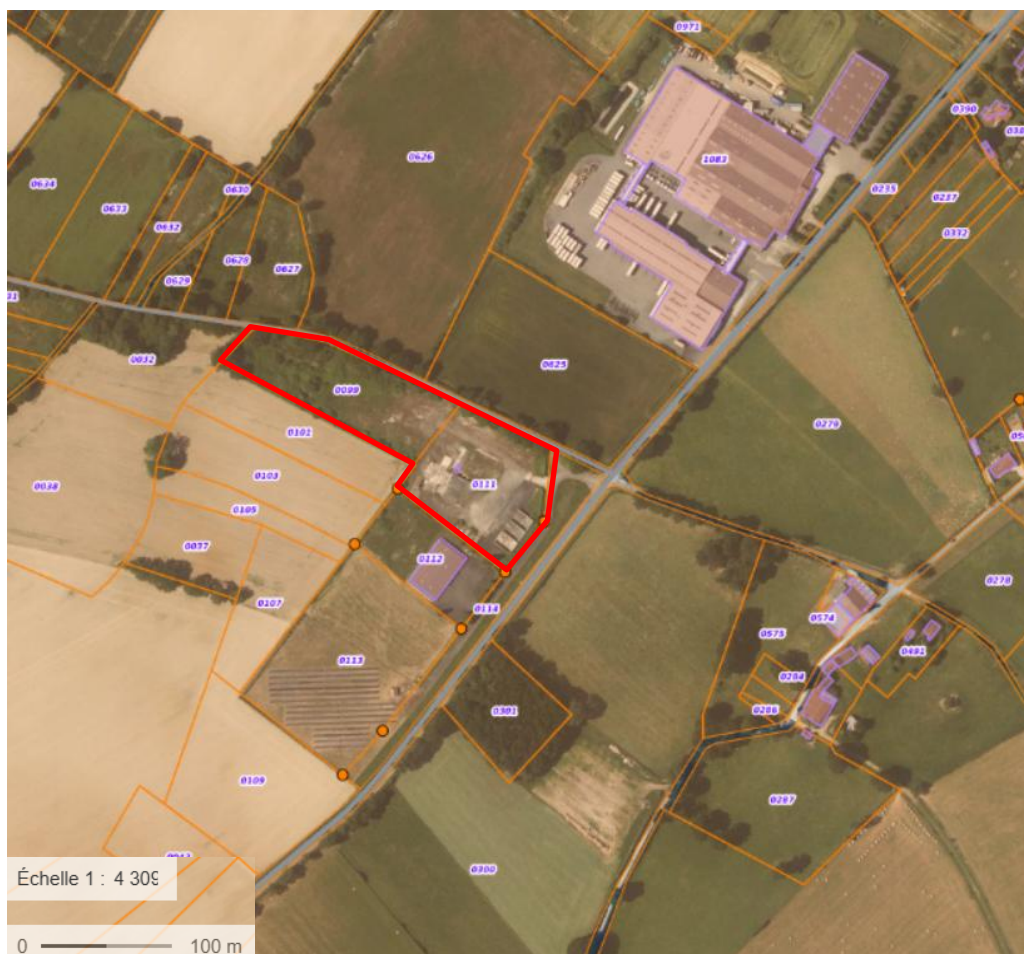
- Développer les projets d'EnR électriques pour couvrir les besoins électriques du territoire
- Maîtriser l'implantation de l'éolien sur des zones bien définies
- Développer les projets d'EnR pour couvrir les besoins de chaleur du territoire
- Favoriser l'exemplarité des collectivités
- Expérimenter les énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur)



4

Source : PCAET – Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

3. Contexte du site



Adresse du site :

Lieu-dit : Route de Civray

Commune : Joussé 86350

Coordonnées géographiques :

Long : 46.217757, Lat : 0.458572

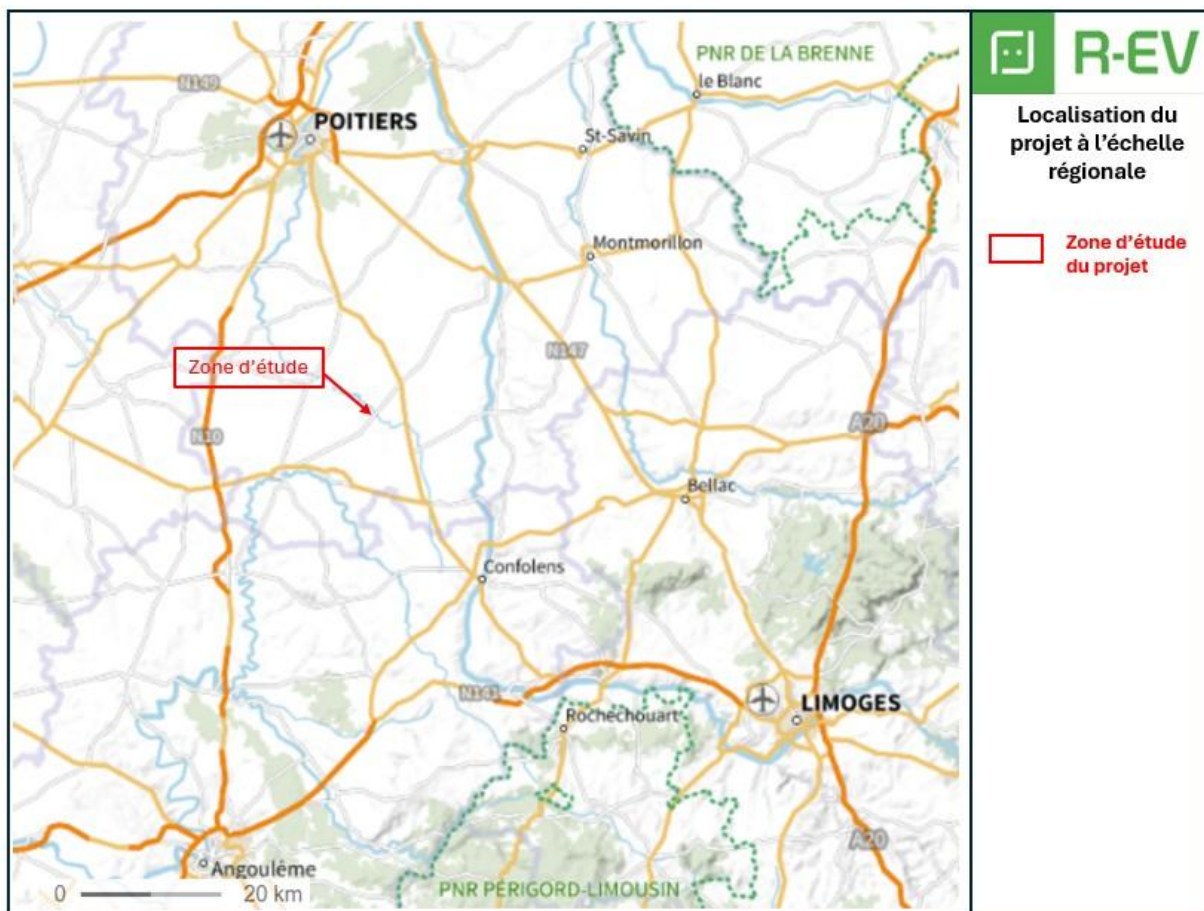
Informations cadastrales :

Nb de parcelles : 2

Parcelles concernées : C99 et C111

Zonage : Uge, compatible

Plan de situation



Contexte environnemental

Une étude de la biodiversité a été réalisée par le bureau d'étude naturaliste TERRADIA (un rapport spécifique est joint au dossier). Les enjeux principaux relevés se concentrent à l'extrémité Nord-Ouest du site, partie moins exposée à l'usage historique industriel du site. Des mesures d'évitement et de réduction ont été prises en conséquence dans la conception du projet.

Contexte environnemental - sites de conservation d'Espaces naturels

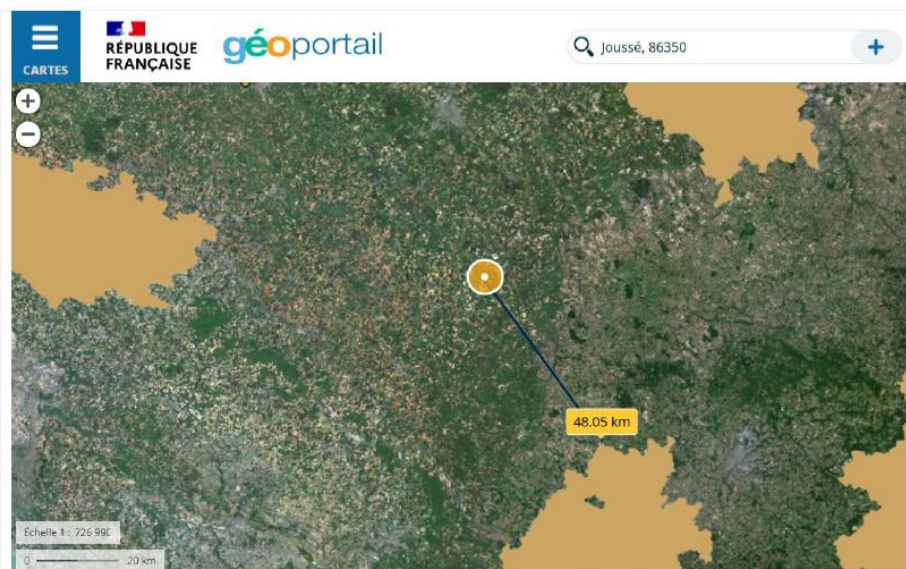
Le projet est situé en dehors de tous sites conservatoires.



Aucun Parc Régional n'est présent dans un périmètre de 10km autour du site de Jossé.

Le plus proche est le Parc naturel régional Périgord-Limousin qui est situé à une distance de plus de 48km au sud-est du site.

L'enjeu est donc considéré comme nul.



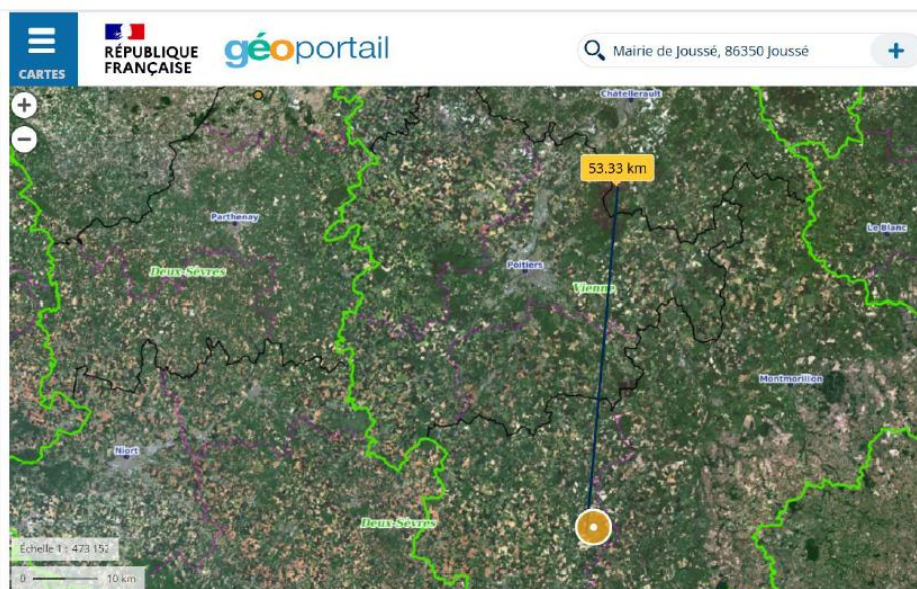
CARTE 4. Cartographie mesurant la distance avec le Parc Régional le plus proche (Géoportail)

Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'est présente dans un périmètre de 10km autour du site de Jossé.

Les plus proches sont :

la Réserve naturelle nationale du Pinail, située à 53km au nord du site

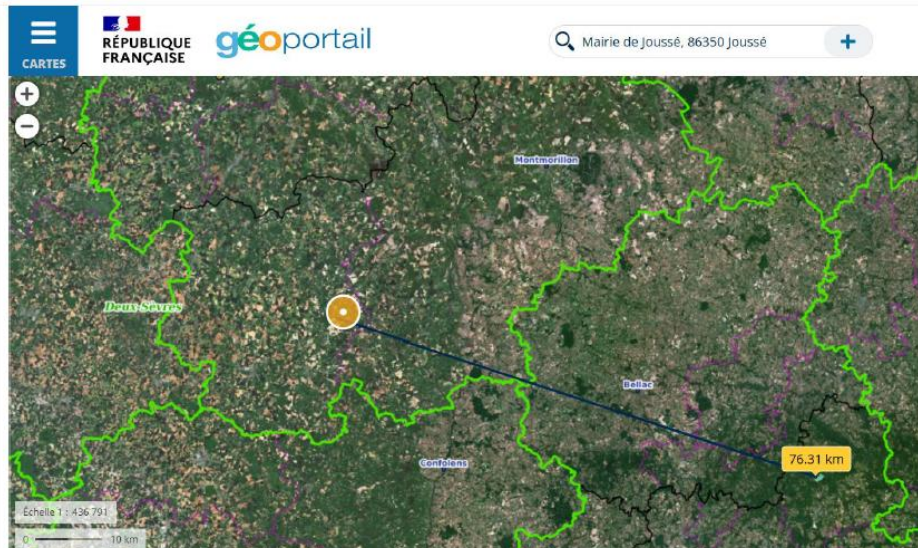
et



CARTE 5. Cartographie mesurant la distance avec la Réserve Naturelle Nationale la plus proche (Géoportail)

la Réserve naturelle régionale des Sauvages, située à une distance de plus de 76km à l'est du site.

L'enjeu est donc considéré comme nul.

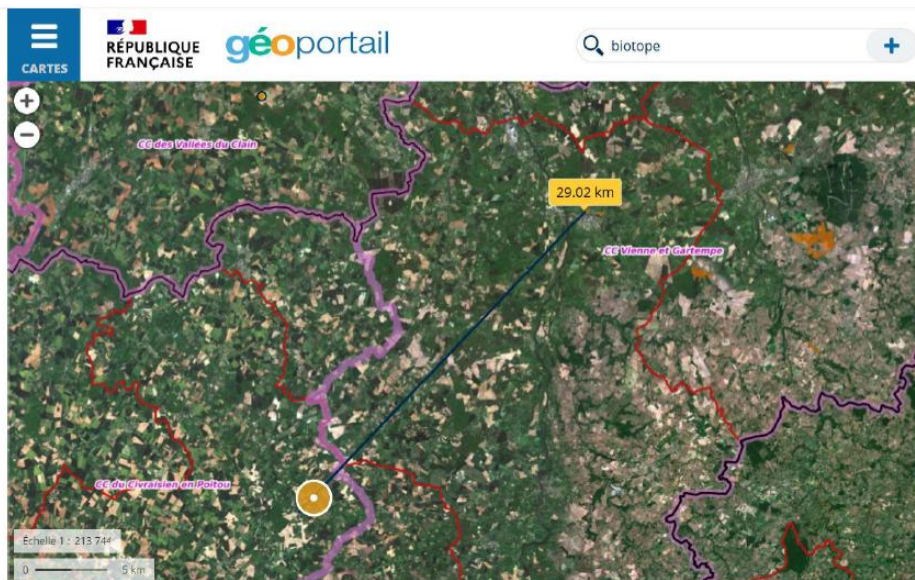


CARTE 6. Cartographie mesurant la distance avec la Réserve Naturelle Régionale la plus proche (Géoportail)

Aucun arrêté de protection biotope ou géotope n'est présent dans un périmètre de 10km autour du site de Joussé.

Les plus proches sont les 4 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) de la commune de Lussac-les-Châteaux.

L'enjeu est donc considéré comme nul.



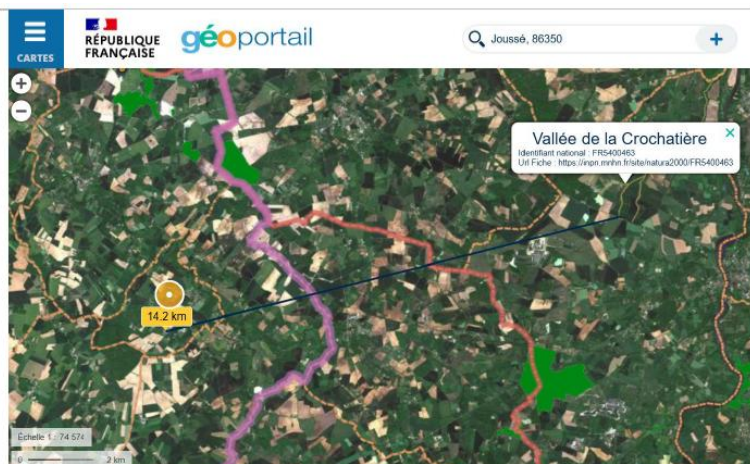
CARTE 7. Cartographie d'observation des APB/APG les plus proches (Géoportail)

Conclusion ZSC :

À l'instar des cortèges aquatiques, le site du projet est déconnecté des exigences hydrologiques de la ZSC « Vallée de la Crochatière ».

L'enjeu d'incidence est donc considéré comme faible ou nul.

La visite de site devra s'attacher à évaluer la potentialité de micro-habitats arborés.

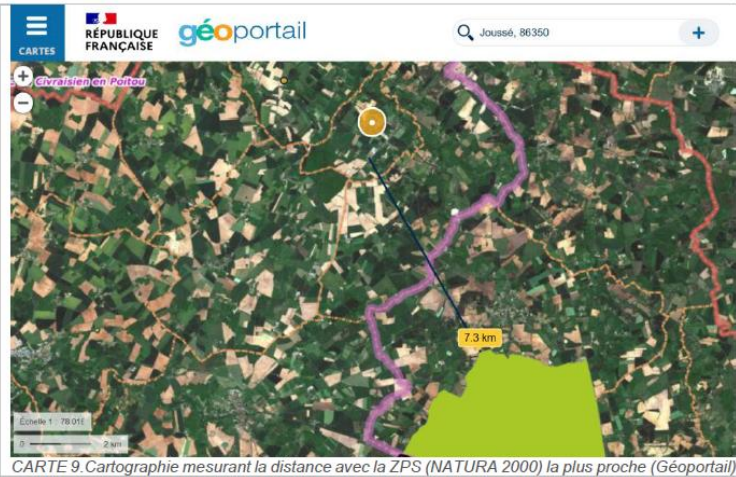


CARTE 8. Cartographie mesurant la distance avec la ZSC (NATURA 2000) la plus proche (Géoportail)

Conclusion ZPS :

L'enjeu est nul à très faible, à l'exception stricte de l'alignement arboré.

La visite de site devra s'attacher à évaluer la potentialité de micro-habitats arborés.



Contexte local

Le site, intégré à un contexte viennois bocager à majorité agricole, est encadré d'une petite zone d'activité. Il présente une structure fortement marquée par son historique anthropique industriel.

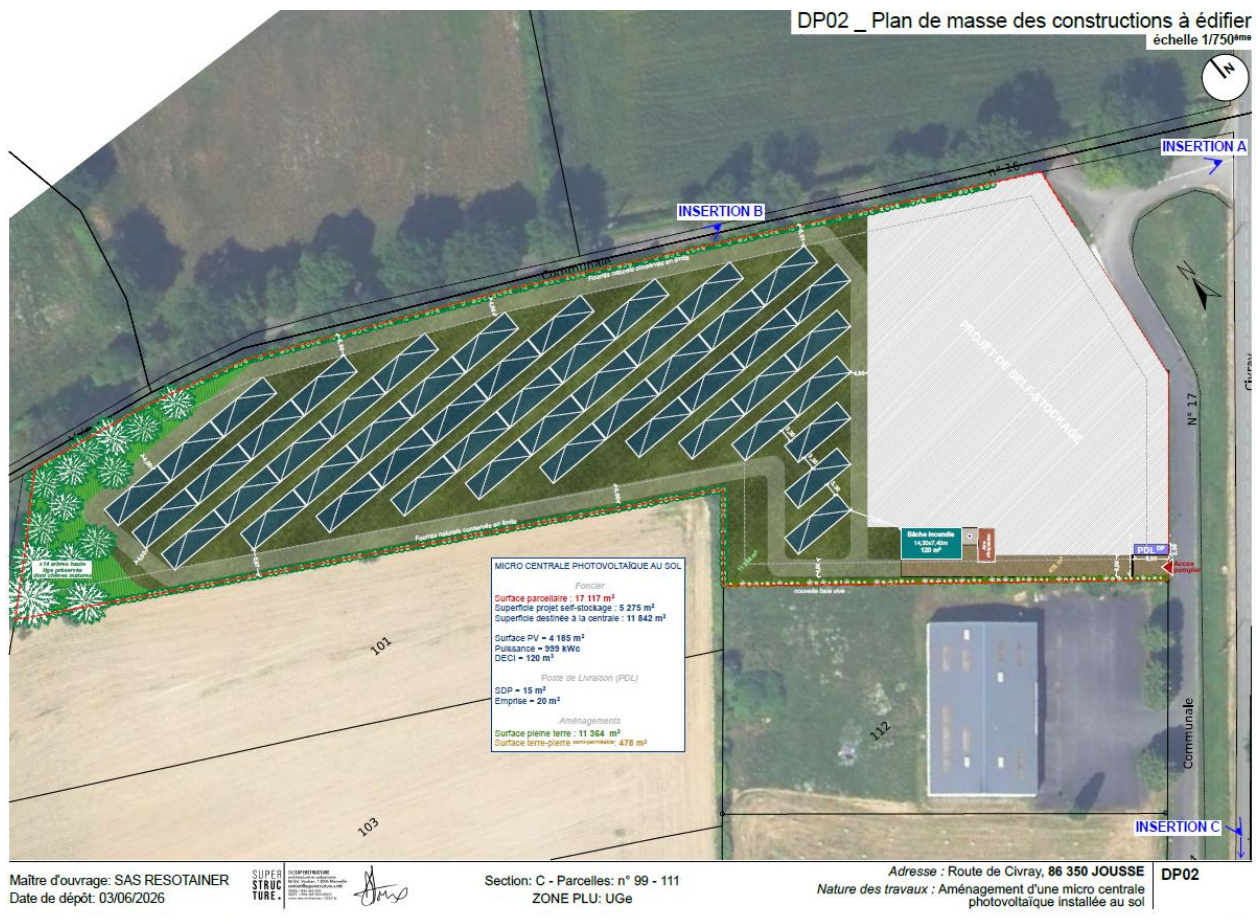
La consultation cartographique sur le site IGN Remonter le temps :

- Confirme une date d'aménagement du niveau haut (Est du site) et de la zone médiane en contrebas entre 2011 et 2015
- Confirme également qu'avant cet aménagement, la partie haute, zone plane plus basse et une troisième partie en continuité basse étaient globalement utilisées comme une zone de dépôt/ circulation/ stockage
- Indique que la zone médiane et la dernière partie du site au Nord-Ouest semblait peu utilisée entre 2000 et 2010.

Année du cliché	Photographie aérienne	Description
2007		Etat des lieux : présence de déchets divers stockés à même le sol à différents endroits (de nature inconnue). Hors site : Création d'un bâtiment au sud du site.
2011		Etat des lieux : Site en activité (Beton Sud viennne), apparition de diverses structures (alvéoles de stockage béton au sud-est, bâtiment central, ...) et d'un bassin de rétention des eaux de lavage avant rejet au milieu naturel) à l'ouest. Hors site : Configuration actuelle.
2014		Etat des lieux : Revégétalisation de l'ouest du site. Hors site : Configuration actuelle.

2017		Etat des lieux : idem qu'en 2014, le site semble sans activité. Hors site : Configuration actuelle
2025		Etat des lieux : Le site n'est plus en activité, Configuration actuelle. Hors site : Configuration actuelle

4. Présentation du projet



Caractéristiques techniques

Elle aura une puissance estimée de 999 kWc pour une production envisagée d'environ **1 300 MWh/an**, soit la consommation électrique d'environ **260 foyers**.

La centrale photovoltaïque permettra d'éviter une émission de plus de 30 teqCO₂ par an.

La centrale est composée de 49 tables. L'orientation des panneaux sera plein sud. Un poste de livraison sera installé au Sud-Est de la centrale ainsi qu'une bache de réserve incendie, enfin, l'accès se fera également au Sud-Est.

Les structures porteuses et l'imperméabilisation des sols

Les tables photovoltaïques auront un châssis métallique ancré au sol par des pieux battus. Aucun bétonnage ne sera donc nécessaire excluant cette activité, réversible, et perméable à l'écoulement des eaux, de tout décompte d'une consommation d'enveloppe ZAN locale. Le régime d'écoulement des eaux actuel sera maintenu.

Les prairies mises en place sous les panneaux seront propices au développement d'une végétation herbacée. Ce type de végétation permet de limiter l'érosion des sols par les eaux pluviales en favorisant l'infiltration de l'eau s'écoulant entre les interstices des panneaux.

Recyclage et fin de vie des modules photovoltaïques :

Le recyclage des modules photovoltaïques est important pour minimiser l'impact environnemental et pour récupérer les matériaux qui les composent et permettront de fabriquer de nouveaux modules. En France l'entreprise SOREN réalise une très grande partie des processus de fin de vie et de recyclage des modules. Les fournisseurs de modules garantissent également un traitement des modules usagées.

5. Conclusion

L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur cette parcelle, dans les conditions détaillées ci-dessus, se fera sans impact majeur sur l'environnement.

Les insertions paysagères réalisées démontrent une bonne intégration paysagère, renforcé par les mesures d'intégration prises, dont notamment la conservation des trames végétales en périphérie du site.

Les travaux effectués pour l'implantation de cette centrale seront entièrement réversibles (démontage des pieux, déterrage des câbles) et la parcelle retrouvera son aspect initial.

Compte tenu de l'absence ou de la faiblesse des enjeux environnementaux, paysagers et fonciers, renforcée par les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre, les impacts du projet seront négligeables.